



## **PROJET DE RECHERCHE SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE CIVILE ET LE PUBLIC**

### **APERÇU DES QUESTIONS D'ENTREVUE : LE PUBLIC**

**Contact : Mary Stratton, Coordonnatrice de la recherche  
tél. : (780) 492 9426; téléc. : (780) 492 6181  
mstratto@law.ualberta.ca**

Voici la version simplifiée du guide d'entrevue que nous utiliserons pour nous entretenir avec tous ceux et celles qui auront accepté de participer à notre projet sur le système de justice civile. Parce que nous tenons à connaître en détail vos expériences et vos réflexions, nous aimerions vous donner le temps de réfléchir aux questions que nous soulevons. Lors de l'entrevue, la personne chargée de la recherche vous apportera son soutien et des explications supplémentaires, au besoin.

N.B. Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

#### **SECTION A**

**Pour commencer, j'aimerais vous lire quelques définitions :**

**L'expression « justice civile » ne sert pas à désigner les tribunaux criminels ou pénaux.**

**Elle sert à désigner des affaires qui ont rapport:**

- **au droit de la famille**
- **à la protection de l'enfance**
- **aux accidents occasionnant des blessures**
- **aux litiges de propriété, et**
- **aux testaments et aux successions**

**L'expression « système » inclut toute personne qui a un rôle dans les procédures judiciaires civiles, notamment:**

- **les juges**
- **les membres du Barreau**
- **le personnel des tribunaux**
- **les conseillers parajuridiques autochtones et les autres groupes de soutien**
- **les services tels que l'aide juridique**
- **le gouvernement**
- **les organismes voués à l'éducation juridique du public**

1. a) Participez-vous à une cause ou un procès civil actuellement?

1. OUI                    2. NON

[Si la réponse est non] passez à la question 2

b) [Si la réponse est oui] quel est votre rôle?

c) [Pour les demandeurs et les défendeurs seulement]  
Êtes-vous représenté par un avocat ou un conseiller juridique?

1. OUI                    2. NON

2. a) Avez-vous déjà participé à une cause ou un procès civil?

1. OUI                    2. NON

b) COMBIEN DE FOIS :

QUAND :

DE QUELLE(S) FAÇON(S) :

ÉTIEZ-VOUS REPRÉSENTÉ PAR UN AVOCAT / CONSEILLER JURIDIQUE?

- Demandeur
- Défendeur
- Témoin
- Témoin expert
- Juré
- Membre d'un comité de justice autochtone
- Participant au règlement de différends autochtone
- Autre

c) Avez-vous comparu comme MANDATAIRE D'UNE COMPAGNIE?

1. OUI                    2. NON

3. Pensez-vous être bien informé sur le système de justice civile du Canada?

**SECTION B:**

**Pour cette entrevue, la communication désigne tous les moyens que vous avez utilisés pour discuter, fournir ou obtenir des informations au sujet du procès auquel vous avez participé. Ces moyens incluent :**

- **les rencontres et les conversations directes**
- **le téléphone, le courriel, les circulaires et les lettres**
- **toute brochure, information écrite ou visuelle que vous avez trouvée ou reçue**
- **l'accès aux données diffusées sur Internet**
- **le fait de recevoir ou de comprendre les ordonnances, les consignes et les décisions du tribunal**
- **l'aiguillage vers (ou à partir) d'autres services**
- **la visibilité et la lisibilité des directives affichées dans les locaux ou à proximité du tribunal**

4. Avez-vous déjà eu l'occasion de penser à ces sujets?

Était t-il facile de rejoindre la cour?

Qu'est-ce qui l'aurait facilité?

Quelles méthodes de communication ont été les meilleures?

Avez-vous utilisé des tactiques particulières pour communiquer efficacement [obtenu ce que vous cherchiez]?

5. Dans vos rapports avec le système de justice civile, avez-vous obtenu des informations sans avoir besoin de les demander. Si oui, quand?

6. Vous avez participé plus qu'une fois à une cause dans le système de justice civil. Avez-vous eu des expériences de communication différentes?

## **SECTION C**

7. À votre avis, aurait-on intérêt à améliorer la communication entre le public et le système de justice civile, oui ou non? Pourquoi?

8. Idéalement, quels changements apprécieriez-vous dans la communication avec le système de

justice civile?

Comment ces changements pourraient-ils être réalisés?

Quelles barrières pourraient se présenter?

9. D'après certains rapports, quelques initiatives souvent citées favoriseraient la communication entre le système de justice civile et le public. Par exemple : l'instauration de centres d'information multiservice, de services téléphoniques de renseignements, de sites Web spéciaux et l'amélioration des services de vulgarisation juridique. Nous voulons savoir ce que vous pensez de ces idées.

a) Pensez-vous qu'un centre d'information multiservice serait utile, oui ou non? Pourquoi?

Où devrait-il être?

Quelles caractéristiques devrait-il avoir?

Que devrait-il offrir?

Devrait-il être doté de personnel ou pour usage autonome?

Qui devrait être engagé comme personnel?

b) Que pensez-vous d'un service téléphonique de renseignements? Est-ce que ce serait utile?

Quels types de renseignements devrait-il fournir?

Service automatisé ou personnalisé?

Heures d'ouverture?

c) Que pensez-vous des sites Web spéciaux?

Quels types de renseignements devraient-ils fournir?

Quelles caractéristiques devraient-ils avoir?

d) Quels autres efforts de vulgarisation ou d'éducation publique devrait-on fournir? Il existe déjà des brochures, des vidéocassettes, des forums publics, des ateliers et des cours de formation. Quel type de mesures est le plus utile, à votre avis?

e) Comment devrait-on faire connaître ces services au public?

10. Quelles sont les trois recommandations les plus importantes que vous feriez pour améliorer la communication entre le système de justice civile et le public?

## **SECTION D**

**Récemment, il a été suggéré que le système de justice civile du Canada avait besoin d'une réforme d'ensemble (c.-à-d. de changements destinés à en améliorer le fonctionnement).**

11. Pensez-vous que les membres du public peuvent – et devraient – jouer un rôle dans le processus de réforme de la justice civile?

12. Pensez-vous qu'une meilleure communication ou plus de communication entre le système de justice civile et le public pourrait contribuer à façonner la réforme du système?

Comment le public pourrait-il participer à l'amélioration de la communication qu'elle reçoit du système de justice civile?

13. Aimerez-vous participer personnellement au processus de réforme de la justice civile?